



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5079

Conseil d'administration et Conseil de veille et d'orientation de l'association dénommée Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. COLLOMB Gérard

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5079 - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL DE VEILLE  
ET D'ORIENTATION DE L'ASSOCIATION DÉNOMMÉE  
INSTITUT FRANÇAIS DE CIVILISATION MUSULMANE  
(IFCM) - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA  
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte :**

L'Institut français de civilisation musulmane (IFCM) est une association qui a pour objet de faire connaître et valoriser les traditions et les cultures de l'Islam, de permettre d'en comprendre les origines, la diversité et les apports. La civilisation musulmane est au cœur de ce projet, dans une approche contemporaine et interculturelle mêlant art, littérature, musique, cinéma, architecture, langues et gastronomie.

Dans le cadre de ce projet, l'Institut assure, notamment, des activités de recherches et d'études sur les traditions et la culture musulmane, d'enseignement des connaissances de l'Islam en termes de culture et de civilisation. Il développe également des échanges entre différents acteurs culturels, sociaux et économiques nationaux et internationaux.

L'IFCM exerce ses activités dans un espace de rencontre ouvert à tous dont la construction s'est achevée en mai 2019.

**II - Modalités de représentation :**

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 23 membres répartis et désignés selon les modalités prévues à l'article 8 des statuts adoptés en Assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2019.

Le Collège des représentants des partenaires institutionnels est fixé à 11 administrateurs :

- le Maire de Lyon (ou son représentant) et deux représentants de la Ville de Lyon désignés par celle-ci ;
- le Président de la Métropole de Lyon (ou son représentant) et deux représentants de la Métropole de Lyon désignés par celle-ci ;
- le Président de l'Université de Lyon et un représentant de l'Université de Lyon, désigné par celle-ci ;
- une personnalité qualifiée nommée par le Maire de Lyon ;
- une personnalité qualifiée nommée par le Président de la Métropole de Lyon ;
- une personnalité qualifiée nommée par le Président de l'Université de Lyon.

L'IFCM s'est, par ailleurs, doté d'un Conseil de veille et d'orientation dont la mission est de veiller au respect des conventions ayant présidé au versement des subventions reçues par l'association. Il a également un droit de regard sur les orientations de la programmation de l'association.

Aux termes de l'article 12 des statuts de l'association, ce Conseil est composé de 33 membres ainsi répartis :

- les 23 membres du Conseil d'administration ;
- trois représentants de l'Etat :
  - le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant ;
  - le Recteur de l'Académie de Lyon ou son représentant ;
  - le Directeur régional des affaires culturelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- deux personnalités qualifiées nommées par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le Président du Comité culturel et scientifique ;
- deux représentants de l'Association rituelle de la Grand Mosquée de Lyon (ARGML) ;
- un représentant de la SCI Concorde et Lumière ;
- une personnalité qualifiée nommée conjointement par le Président de l'association, le Président de la Métropole de Lyon, le Maire de Lyon et le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation de 2 représentants titulaires de la Ville de Lyon qui siégeront, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration et du Conseil de veille et d'orientation de l'Institut français de civilisation musulmane.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association dénommée Institut français de civilisation musulmane en date du 13 avril 2019 ;

### **DELIBERE**

M. Georges KEPENEKIAN et Mme Samira BACHA-HIMEUR sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration et du Conseil de veille et d'orientation de l'association dénommée Institut français de civilisation musulmane (IFCM).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire de Lyon

Gérard COLLOMB